

BAR-EN-102 : Isolation des murs

Version A65-4, opérations engagées à compter du 1er janvier 2025 · Maison individuelle et appartement · Durée de vie 30 ans

Isoler des murs en façade ou en pignon, par l'intérieur ou par l'extérieur, avec un procédé d'isolation complet.

PRIME PRÉCARITÉ, CAS TYPE (ménage modeste ou très modeste)

ITE de 120 m² de murs en zone H1, R = 3,7, ménage modeste.

192 000 kWh cumac x 1 ÷ 1 000 x 12 EUR/MWh = **2 304 EUR**

Bonification en cours

Aucune bonification

Aucune bonification en vigueur sur l'isolation en 2026.

Source : FFB, CEE : ce qui change au 1er septembre 2026

Conditions à respecter

- Installateur RGE (catégorie 11° ou 12°).
- R >= 3,7 m².K/W, isolation existante non comptée.
- Visite technique avant le devis ; délai de sept jours francs entre devis et travaux.

Mentions obligatoires sur la facture

- Facture : isolation des murs, surface d'isolant, résistance thermique, marque et référence.

Montant officiel en kWh cumac

Montant par m² d'isolant x surface posée.

kWh cumac par m²

Zone	kWh cumac
H1	1 600
H2	1 300
H3	880

Pièges à éviter

- Les surfaces de fenêtres et portes se déduisent de la surface de murs isolés.

MaPrimeRénov'

Isolation des murs : voir les règles MaPrimeRénov' en vigueur (parcours par geste recentré au 1er septembre 2026).

Documents et version

- Fiche officielle : BAR-EN-102 vA65-4 à compter du 01-01-2025_1.pdf (ecologie.gouv.fr)
- Page détaillée : <https://pf2e.fr/fiches-cee/residentiel/bar-en-102/>

Résumé généré le 17 septembre 2026 par PF2E, La Plateforme des Énergies, mandataire CEE privé (ni service public ni organisme d'État). Les montants en euros sont calculés pour les ménages modestes et très modestes avec la valorisation PF2E de 12 EUR par MWh cumac ; le montant définitif dépend du dossier validé. Le texte officiel de la fiche et les arrêtés font foi.